

CRÉER UN PÔLE ÉCO-MATÉRIAUX



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE



Fabrice Genter,
1^{er} vice président CCI57

« A-T-ON AUJOURD'HUI LES MOYENS D'ÊTRE PIONNIERS EN MATIÈRE D'ÉCO-CONSTRUCTION ? »

LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES DE LA MOSELLE Y RÉPOND PAR L'AFFIRMATIVE. LA PREUVE PAR TROIS. »

Guillaume, Président de la CCI de la Moselle. « Il est primordial d'être les premiers. Sinon d'autres se chargeront de le faire à notre place. »

Les arguments

« Nous sommes en avance et le travail préparatoire peut être exploité. » Le 1^{er} Vice-Président, Fabrice Genter est confiant. « Il y a maintenant plus de deux ans, nous avons pris les devants en lançant le label Engagement dans le Développement Durable. Outil qui permet à nos entreprises de s'initier aux techniques exigeantes de réhabilitation des bâtiments, notamment dans les aspects de performance énergétique, d'éclairage ou de gestion de l'eau et d'accroître leur activité. » Pour mémoire, le label rassemble les branches professionnelles donc les entreprises mosellanes qui passent les commandes et donnent les ordres à celles qui les réalisent. « Aujourd'hui, les résultats sont là avec 95 entreprises labellisées et 6 branches professionnelles adhérentes ».

Un premier pas qui ne demande qu'à être conforté. « Et nous avons les moyens de le faire. La Moselle a des atouts "naturels". Alors, exploitons-les ! » Par atouts naturels, entendons position géostratégique enviable. Il faut savoir profiter de l'expérience de l'Allemagne toute proche. De l'autre côté du Rhin, le surcoût de la production de matériaux renouvelables s'élève à 5 % contre 15 en France... Sans oublier le potentiel de la Grande Région Sar-Lor-Lux Rhénanie Palatinat qui avec 11 millions d'habitants, dispose d'un pouvoir d'achat important. « Des

arguments qui nous amènent à penser que la Moselle peut accueillir un véritable pôle éco-matériaux ». Enfin, la Moselle peut également compter sur ses centres de recherche, des laboratoires et des centres de formation qui donnent la possibilité d'accompagner le mouvement. Là encore, la CCI peut y jouer son rôle de moteur et surtout de facilitateur.

Le caractère d'urgence

Nous l'avons dit précédemment. Le contexte actuel est préoccupant mais augure de vraies possibilités. Concrètement, le Président de la République avait dit que l'État pourrait apporter des terrains et des installations militaires pour l'Euro symbolique si nous soumettions des projets. Le futur pôle Eco-Matériaux en est un. « Soutenus dans notre démarche par l'ensemble des branches professionnelles, nous proposons de détacher un ensemble de 150 ha de la base 128 de Marly-Frescaty (370 ha) pour mener à bien le projet », souligne Fabrice Genter. Les raisons d'un tel choix ? L'espace est intégré à l'agglomération messine – de façon plus générale à une zone de toute première proximité Metz-Thionville de 600 000 habitants – bien desservi par les infrastructures routières et en relation directe avec les laboratoires de recherche, l'université et les entreprises. « De façon pratique, les terrains nécessaires pourraient être apportés à EPFL*, structure d'État qui a fait ses preuves », ajoute le Président Guillaume. « On peut même imaginer qu'une société d'économie mixte pourrait être constituée avec le Conseil Général et rallier Metz- Métropole en tant que maître d'ouvrage ». À bon entendeur...

* EPFL : établissement public foncier lorrain.

L'AVIS DES ENTREPRISES



Jacques Wetzel,
P.-D.G. de Wetzel Equipelec,
entreprise messine d'électricité
générale.

Que pensez-vous de l'émergence d'un pôle éco-matériaux en Moselle ?
Le Conseil européen a fixé l'étape des « 3x20 »

à l'horizon 2020 : réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, baisse de 20 % de la consommation d'énergie et intégration des énergies renouvelables dans une proportion de 20 %. Si l'on veut atteindre ces objectifs, il faut s'appuyer et travailler à la conception d'autres matériaux. C'est vital pour notre territoire.

Dans quelle mesure nos entreprises peuvent s'inscrire dans un tel projet ?

Il s'agit à la fois de renforcer leurs compétences et leur apprendre à travailler ensemble. Déjà, avec le label EDD, la CCI s'y emploie depuis deux ans. Si l'état donne l'impulsion nécessaire, la CCI assurera son rôle de chef d'orchestre sur le terrain. Il faut se donner une chance car avec la crise, plus rien ne sera jamais comme avant. Aujourd'hui, il faut imaginer notre futur et se donner les moyens d'y arriver.



Gilles Somme,
dirigeant de la société Somme,
spécialisée dans la création
d'escaliers bois – Dieuze.

Depuis 2005, date de son installation à Dieuze, Gilles Somme est passé à la vitesse supérieure dans le domaine du développement durable.

« En effet, l'entreprise travaille avec du bois (hêtre, chêne, frêne) issu des forêts de l'Est de la France. « Autrement dit, celles qui sont gérées durablement. On est à la fois certain de leur provenance tout en contribuant au développement de notre économie. » Lorsque l'on évoque l'émergence éventuelle d'un pôle éco-matériaux en Moselle, Gilles Somme n'y voit que des bons côtés. « La création d'une filière industrielle et de production de ce type sur le territoire irait dans le bon sens. Celui du développement d'une démarche écologique à tous les niveaux : en clair, un tel pôle permettrait aux entreprises de se discipliner et d'agir pour le respect de l'environnement et ce, dès la mise en place de process jusqu'à la réalisation finale d'un projet. Il n'y a pas que le résultat qui compte : les moyens pour y arriver sont tout aussi importants. Enfin, ce pôle favoriserait les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises. » 1^{er} fabricant français d'escaliers à avoir reçu le label CE en ce qui concerne la traçabilité des bois, Gilles Somme a de gros projets pour l'avenir : il souhaite investir dans la création d'escaliers extérieurs et de produits dérivés. « Je l'ai dit précédemment, nous avons la chance, sur notre territoire, de disposer de forêts gérées durablement bénéficiant du label PEFC. Exploitions cet atout et travaillons au développement d'un bois thermotraité : un procédé qui est une véritable alternative naturelle aux bois traités chimiquement et aux bois exotiques. L'énergie utilisée est la biomasse, l'hydroélectricité et aucune énergie fossile ou nucléaire n'est employée. Le bois thermotraité offre une stabilité accrue dans le temps et surtout une résistance totale à l'eau. Avec un tel matériau, nous pourrions développer une belle filière ». À méditer...



www.moselle.cci.fr

Le site internet qui vous permet d'être en contact avec la CCI de la Moselle 24h/24.